

**Consultation sur le projet d'agrandissement du
Centre hospitalier universitaire Ste-Justine
Arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce
Office de consultation publique de Montréal**

Mémoire présenté par



Ville de Montréal

« Haut lieu identitaire, territoire à forte valeur emblématique, le mont Royal est le fruit de l'action conjuguée de la nature et des sociétés qui l'ont modelé, sociétés qui ont, au fil du temps, pris le parti de le protéger. La création officielle, par décret gouvernemental, de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal confirme l'importance exceptionnelle de ce site et réaffirme notre volonté d'assurer sa conservation et sa mise en valeur pour le bénéfice de toute la population québécoise et des générations à venir », a déclaré la ministre Line Beauchamp. »

Line Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la région de Montréal, *Une première au Québec. Le Conseil des ministres adopte le décret qui constitue l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal*, Communiqué de presse, Montréal, 11 mars 2005.

1. Les Amis de la montagne et le contexte d'intervention

Fondé en 1986, Les Amis de la montagne ont pour mission la conservation et la mise en valeur du mont Royal en privilégiant l'engagement de la communauté et l'éducation à l'environnement.

Depuis 20 ans, Les Amis ont investi beaucoup d'efforts dans la concertation entre les intervenants sur la montagne ce qui a permis d'établir un accord de collaboration entre les villes de Montréal, Westmount et Outremont en 1989 ainsi qu'un comité de concertation intérimaire (1989-1992) regroupant tous les grands propriétaires institutionnels de la montagne. Suite aux demandes soutenues et recommandations des Amis, la Ville de Montréal a remis en place un mécanisme de concertation en mars 2005, soit la Table de concertation du Mont-Royal.

Tout aussi important, Les Amis ont également fait les démarches pour que le mont Royal soit reconnu et protégé par le Gouvernement du Québec ; ce qui a donné lieu en février 2003 à une décision du Conseil des Ministres de reconnaître le mont Royal « arrondissement historique et naturel », décret qui a été confirmé par le Gouvernement Charest en mars 2005.

Le projet d'agrandissement du Centre hospitalier universitaire de Ste-Justine s'inscrit donc dans ce contexte où la transparence et l'ouverture à la discussion de la part des acteurs contribuent à la réflexion autour des règles de protection des patrimoines et des règles de développement urbains à définir pour la montagne.

2. L'intérêt des Amis de la montagne concernant l'agrandissement de l'hôpital Ste-Justine

Le projet d'agrandissement de Ste-Justine fait suite à celui présenté en 2004 et se situe à la limite de l'Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal décrété en 2005 et dont l'actualisation du *Plan de mise en valeur* (1992) est présentement à l'étude.

Le projet est localisé sur le flanc nord de la montagne, plus précisément dans le secteur où plusieurs projets d'envergure ont été réalisés dans les dernières années, que l'on pense à l'école des Hautes Études Commerciales, à la rénovation de la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal, à la construction d'une école primaire sur le domaine des Dominicains et jusqu'à l'addition d'un gymnase au Pensionnat du St-Nom-de-Marie. Ces interventions ont changé progressivement l'aspect de cette section du chemin de la Côte Ste-Catherine, chemin qui a une valeur historique dans l'histoire de Montréal. Notre expérience et notre implication active dans l'adoption de règles de protection claires pour l'ensemble du territoire de la montagne nous permet de faire le constat que nous

ne disposons toujours pas de mécanisme permettant de dégager une appréciation globale des différentes interventions passées et futures.

3. Opinions générales sur le projet

D'entrée de jeu, nous désirons souligner notre appréciation de la qualité de ce projet. L'hôpital de Ste-Justine contribue au rayonnement et à la notoriété de la ville et de la montagne depuis qu'il est venu s'y implanter dans les années 1950. Pour ces raisons, il nous apparaît encore plus important que son développement se fasse dans le plus grand respect de son milieu d'insertion. Plus encore, le présent projet devrait pouvoir réparer une partie du tort considérable causé par la disparition regrettable du manoir du Hunt Club de Montréal. Rappelons que cet élément du patrimoine montréalais inscrit au site du patrimoine du Mont-Royal identifié par la Ville en 1987 est disparu suite à la négligence de la même institution publique qui propose le projet actuel.

4. Les préoccupations liées au projet

Du point de vue écologique, les impacts de ce projet ont trait au nombre imposant de stationnements qui y seront construits et au nombre de voitures qui y auront ainsi accès quotidiennement. Bien entendu, le promoteur justifie ses choix de façon méthodique mais c'est toute une vision du développement qui doit être remise en question ici. Le promoteur, comme les représentants du palier municipal, se dédouane de cette question cruciale pour les générations futures par un argumentaire logique et rationnel. La valeur symbolique du développement d'une institution thérapeutique pour les prochaines générations faisant abstraction de son influence sur les déterminants de la santé publique ne devrait cependant pas être écartée. Il y a fort à parier qu'à long terme c'est cet aspect du projet qui attirera l'attention tandis que les équipements à la fine pointe de la technologie deviendront obsolètes, que le besoin d'espace continuera de se faire plus pressant et que les terrains à construire se feront de plus en plus rares. Il est évidemment exagéré d'exiger d'un promoteur particulier de lancer une nouvelle vision du développement mais il nous semble que, s'il en est un qui devrait le faire, c'est bien un promoteur public voué à la santé des enfants.

Sur le plan urbanistique, le projet a plusieurs mérites. Notamment, il prévoit une perméabilité du site aux piétons et permet aussi de contourner les effets néfastes des îlots institutionnels surdimensionnés sur l'échelle humaine du tissu urbain. Ces dispositifs permettront de briser l'échelle de l'imposant programme.

De plus, l'aménagement d'une place visant à rappeler le site de l'ancien manoir du Hunt Club nous semble faire amende honorable au dénouement de ce dossier sombre du patrimoine montréalais. Cette opportunité méritera d'être bien exploitée pour en faire un véritable lieu de mémoire et de repos pouvant contribuer au bien-être par la qualité de son aménagement.

La décision de laisser au bâtiment d'origine sa préséance dans la composition architecturale du nouvel hôpital mérite elle aussi d'être saluée car elle dénote une humilité de conception qui sied bien à l'orée de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal (AHNMR). De plus, la signature de l'institution est préservée et le signal urbain qu'elle constitue sur le chemin de la Côte Ste-Catherine demeurera. Il s'agit d'un bel exemple de dispositif pour *assurer la continuité à travers le changement*, un des principes généraux avancé par le Ministère de la Culture et des Communications dans ses efforts à définir un cadre de gestion pour l'AHNMR.

Autre innovation notoire de ce projet qui mérite mention, l'inclusion à même le projet de règlement d'urbanisme des dispositions concernant les aménagements paysagers qui, ainsi, ne sont plus traités comme accessoires mais bien comme partie intégrale du projet. Cette façon de faire devrait assurer que la réalisation des aménagements paysagers ne soit plus tributaire des fonds disponibles après les dépassements budgétaires des phases de réalisation précédentes. Une façon de faire qui devrait à coup sûr devenir la norme sur la montagne.

Les préoccupations quant au niveau du bruit excessif des équipements mécaniques n'ont pas été éliminées comme en témoigne les interventions de certains citoyens lors des séances d'information de la présente consultation. Il est complexe de faire une démonstration de l'efficacité des nouveaux appareils et l'appréciation des citoyens à ce chapitre de la consultation publique reflète surtout le niveau de confiance mutuelle entre les participants et le promoteur plutôt qu'une véritable démonstration scientifique vulgarisée. Dans le présent cas, il semble que l'intégration de mesures de suivis doublées de pénalités réelles devrait assurer que cet impact environnemental important et trop souvent négligé soit maintenu dans la norme établie par l'arrondissement.

Enfin, seul véritable bémol à l'implantation urbaine du projet, les affirmations des représentants de l'arrondissement suggérant que le projet renforçait la typologie présente sur le chemin de la Côte Ste-Catherine nous semble incomplètes. Selon nos propres observations, les propriétés de la couronne institutionnelle du mont Royal sont toutes magnifiées par des pelouses considérables à l'avant. Il nous semble que l'implantation du bâti de 1957 respectait cette tradition alors que la nouvelle section face à la Côte Ste-Catherine ne respectera pas cette morphologie quant à son dégagement de la voie publique. Même le colossal bâtiment des HEC a observé un recul plus grand dont le modèle est bien campé au Collège Brébeuf, en face même du site envisagé. Ne peut-on imaginer un tel ajustement dans le projet de Ste-Justine?

5. Les suggestions

En résumé, nous appuyons le projet et nos suggestions sont les suivantes :

- Réduire le nombre de cases de stationnement.
- Apporter un soin particulier aux détails de l'aménagement de l'espace public sur le site de l'ancien manoir du Hunt Club et aux autres aménagements paysagers.
- Assurer un suivi strict au niveau des impacts sonores du projet après sa complétion.
- Évaluer la possibilité d'augmenter le recul de la nouvelle section du projet sur Côte Ste-Catherine pour l'aligner au plan de l'entrée principale de 1957.

En terminant, l'importance de ce projet dans le paysage du mont Royal va bien au-delà de son implantation aux abords du territoire protégé de ce lieu emblématique : il s'inscrit dans une série de transformations majeures du secteur de la santé très présent sur la montagne. Le projet « Grandir en santé » de Ste-Justine mis en branle en plein centenaire de l'institution doit s'inscrire dans l'histoire du mont Royal et assurer la pérennité de ce patrimoine collectif.



Ville de Montréal